Les projets d'action C.D.A. 2018/2019 (ou demandes d'Intervenants Extérieurs) Mode d'emploi

Voici les trois cas de figure qui vous permettent de solliciter une demande de partenariat avec un intervenant extérieur pour un projet pédagogique. Selon le cas de figure, les documents liés à votre demande sont quelque peu différents.

Nous restons sur les mêmes volumes que les années précédentes :

PS/MS/GS 3H - CP/CE1 6H - CE2/CM1/CM2 16H.

Pour les classes qui participent à un P.E.A.C., les heures d'interventions financées par ce projet ne pourront pas être cumulées avec des demandes de projets d'action

être cumulées avec des demandes de projets d'action. Cas de figure Nº1 Cas de figure N°2 Cas de figure N°3 Exceptionnel Vous portez un projet de Vous êtes inscrit(e) à l'un des Vous souhaitez engager votre classe/un projet d'école projet de circonscription classe de CE2, CM1 ou CM2 sur particulier ou vous souhaitez (Le monde souterrain. Danse au un projet Escalade théâtre, Escrime artistique, etc...) collaborer avec un intervenant (5 places) extérieur pour un module d'apprentissage particulier. Vous pouvez **Vous pouvez** <u>demander</u>: demander: Vous demandez 16H PS/MS/GS: 3H PS/MS/GS: 3H d'intervention CP/CE1: 6H CP/CE1: 6H pour cette activité CE2/CM1/CM2: 16H (ou CE2/CM1/CM2: 16H (ou décomposées en 2 décomposées en 2 souhaits distincts...) souhaits distincts...) Démarche à suivre : Démarche à suivre : Démarche à suivre :

- 1 Vous remplissez le « Tableau des interventions par classe » pour le mardi 16 octobre 2018 au plus tard.
- 2 Vous remettez ce document à votre collègue directrice ou directeur (pas d'envoi individuel vers le conseiller pédagogique).
- 3 Chaque directrice ou directeur renvoie l'ensemble des souhaits de l'équipe vers le conseiller pédagogique (Olivier ROUSSEL).

Vous portez un projet d'apprentissage au sein de votre classe ou à l'échelle de l'école. Vous rédigez alors le document « *Projet pédagogique*» afin d'expliquer ce que vous attendez de ce partenariat.

Madame Charpentier s'appuiera sur ce document pour valider les demandes.

- 2 Vous remplissez le « *Tableau des interventions par classe* » pour le mardi 16 octobre 2018 au plus tard.
- Wous remettez ces deux documents à votre collègue directrice ou directeur (pas d'envoi individuel vers le conseiller pédagogique).
- 4 Chaque directrice ou directeur renvoie l'ensemble des souhaits de l'équipe vers le conseiller pédagogique (Olivier ROUSSEL).

- .1 Vous remplissez le « Tableau des interventions par classe » pour le mardi juin16 octobre 2018 au plus tard.
- 2 Vous remettez ce document à votre collègue directrice ou directeur (pas d'envoi individuel vers le conseiller pédagogique).
- 3 Chaque directrice ou directeur renvoie l'ensemble des souhaits de l'équipe vers le conseiller pédagogique (Olivier ROUSSEL).